

PHASE INTER – ACADÉMIQUE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Fiche à joindre au dossier médical et à retourner pour le 30 novembre 2023 à l'adresse ci-dessous :

Rectorat de l'académie Nancy-Metz
Service médecine de prévention

9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
54035 NANCY cedex

PERSONNEL CONCERNÉ : Mme M. (Entourer la mention utile)

NOM D'USAGE :

NOM DE NAISSANCE

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

GRADE : DISCIPLINE :

- Stagiaire Titulaire d'un poste fixe
 Titulaire exerçant des fonctions de remplacement Sortie du dispositif « postes adaptés »
 Autre situation (ex : affectation à titre provisoire)

AFFECTATION ACTUELLE :

.....
.....

MODALITÉ :

Définitive
Provisoire

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

N° DE TÉLÉPHONE : (pour prise de contact par le médecin)

SITUATION FAMILIALE :

PROFESSION DU CONJOINT :

LIEU D'EXERCICE DU CONJOINT :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE DE – DE 20 ANS au 31.08.2024

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE DE – DE 20 ANS au 31.08.2024 EN SITUATION DE HANDICAP :

.....

Demandes formulées AU TITRE DU HANDICAP / SITUATION MÉDICALE GRAVE

Les demandes d'examen de dossier concernent les personnels titulaires bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade, ainsi que les personnels atteints d'une maladie grave et non connus de la MDPH.

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir pour constituer un dossier médical :

- la pièce attestant que vous, ou votre conjoint, entrez dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi
- une lettre motivant votre demande de mutation inter-académique
- la fiche ci-jointe dûment renseignée
- tous les justificatifs médicaux attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, l'agent lui-même, son conjoint ou son enfant
- un ou des certificat(s) médical(aux) détaillé(s) et récent(s) justifiant la demande de mutation et placé(s) sous pli confidentiel indiquant :
 - le(s) nom(s) de(s) pathologie(s) en cause
 - la date de début de la maladie
 - les traitements en cours (et la date d'arrêt éventuel)
 - la surveillance en cours et future (contenu et rythme des consultations).
- s'agissant d'un enfant reconnu handicapé, la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Dans tous les cas, outre la constitution de ce dossier médical, vous devez formuler votre demande de mutation sur le plan administratif dans les délais impartis.

Réf. : **BOEN n°39 du 19 octobre 2023** relatif à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier médical **au plus tard le 30 novembre 2023** au service de médecine de prévention du Rectorat de Nancy –Metz :

**Rectorat de l'académie Nancy-Metz
Service médecine de prévention**

**9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
54035 NANCY cedex**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Secrétariat du service de médecine de prévention
03.83.86.20.72
ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr**